



SECTION LOIRE-ATLANTIQUE
Trésorerie Générale – 4 quai de Versailles
BP 93503 – 44035 Nantes CEDEX 1
☎ 02 40 20 76 62

@ sudtresor.044@cp.finances.gouv.fr

SOLIDAIRES UNITAIRES DEMOCRATIQUES

Pour un autre syndicalisme au TRESOR

Dans le contexte économique actuel, le gouvernement fait passer les fonctionnaires pour des méchants qui plombent les comptes de l'Etat et entraînent une politique de rigueur pour l'ensemble des Français...

Comme le gouvernement ne peut pas avoir la main sur la Fonction publique territoriale, c'est donc la Fonction publique d'Etat et la Fonction publique hospitalière qui vont trinquer !!!

Pour tous ceux qui ne sont pas encore au courant ou qui ne se rendent pas bien compte des conséquences de la réforme du statut des fonctionnaires :

Voici les mesures que le gouvernement compte mettre en place d'ici 10 ans :

Quelques exemples :

- Education nationale : 200 000 postes seront supprimés.
- Santé : suppression de 35 000 postes et fermetures de services.
- Justice : saccage déjà entamé avec la réforme de la carte judiciaire.

Concernant la DGFIP :

Le directeur a annoncé d'ici 2015 la suppression de 60 000 agents sur les 130 000 que compte la nouvelle Direction Générale des Finances Publiques.

Si cela vous paraît impossible de faire le même boulot en étant deux fois moins nombreux, rassurez-vous, le gouvernement a pensé à tout...

Le but n'est pas de faire le travail à 70 000 mais qu'ils ne restent plus que 60 000 fonctionnaires dans cette administration. Les autres postes seront remplacés par des contrats de droit privés ou par le recours massif à l'interim...

Que changera la nouvelle loi ?

L'ancien statut de la Fonction publique prévoyait qu'en cas de poste laissé vacant par un fonctionnaire, l'administration était contrainte de ne le proposer en priorité qu'à un autre fonctionnaire de la même administration. La future loi abroge ce système. D'ici à quelques semaines, quand un poste sera libre dans n'importe quel département, l'administration pourra choisir qui elle veut y installer. C'est à dire qu'elle pourra choisir soit un fonctionnaire de la même administration, soit un fonctionnaire d'une autre administration, soit une personne embauchée sous contrat de droit privé.

Il faut savoir que d'ici à cette date fatidique, les départs à la retraite ne suffiront pas à la suppression des 60 000 postes programmée par le gouvernement.

Il ne s'agira donc plus d'un départ à la retraite sur deux mais d'une suppression massive d'emplois occupés. Comment le gouvernement va-t-il s'y prendre pour mener à bien cette VERITABLE PURGE ?

Rassurez vous encore une fois dans ce contexte, les décideurs ont été « prévoyants » :

- Si votre poste est supprimé, l'administration vous proposera 3 nouveaux postes mais sans aucune condition ni obligation de sa part :

Que ça soit en matière :

- de localisation (instauration d'une prime de mobilité pour les agents et leurs familles qui seraient obligés de déménager à l'autre bout de la France),
- de rémunération (si vous passez dans une autre administration ou dans le privé, vous toucherez le salaire du nouvel emploi et non celui que vous aviez avant),
- de temps plein (l'administration n'est pas obligée de vous proposer un temps plein, vous pourrez donc vous retrouver à mi-temps, voir même cumuler plusieurs emplois).

Donc pour faire simple, si votre poste est supprimé :

- Si vous avez beaucoup de chance : on vous proposera un emploi équivalent dans le même département...
- Si vous avez pas mal de chance : on vous proposera un emploi équivalent dans une autre administration dans le même département...
- Encore un peu de chance : le cumul de deux mi-temps dans le même département...
- Si vous n'avez pas de chance : un emploi à temps plein dans l'administration dans un autre département...
- Si vous n'avez pas de chance du tout : un emploi à mi-temps dans un autre département, un emploi dans le privé, un mi-temps dans le privé...

Et si vous refusez toutes les propositions : *DEHORS !*

Cela vous paraît alarmiste ?

C'est pourtant ce qui va arriver et très bientôt...

Les mutations :

Pour ceux qui attendent une mutation, vous pourrez l'attendre longtemps vu qu'à terme, il n'y aura même plus de CAP.

Des agences de ressources humaines s'occuperont de notre placement (décision 248).

Une immense agence d'intérim* nationale pour fonctionnaires va se mettre en place....

Pour ceux qui ont déjà eu leur mutation, la menace de perdre son poste et de devoir repartir...

Et pour tous...la menace permanente de perdre notre emploi à n'importe quel moment...

* **PARIS, 6 juin 2008 (AFP)** > Une bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP) pour les fonctionnaires a été lancée par le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, André Santini, afin de permettre une meilleure mobilité des agents entre les différents ministères et établissements publics. Cette bourse, que l'on trouve sur le site internet du ministère de la Fonction publique est "ouverte à l'ensemble des cinq millions d'agents de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière ainsi qu'aux personnes handicapées qui postulent pour un recrutement par contrat donnant vocation à titularisation", précise le site internet. De même « certains postes sont ouverts à des personnes souhaitant travailler sous contrat », indique le ministère. Cette bourse vise à développer la mobilité des fonctionnaires, en décloisonnant les recrutements et en apportant une meilleure information des postes vacants dans l'ensemble des trois fonctions publiques.

Une fois ce texte voté, vous n'aurez plus aucun recours quand à votre avenir professionnel, l'administration vous imposera ses choix.

Avec la masse des réformes que nous devons déjà supporter, le gouvernement pensait faire passer ce texte discrètement comme une petite réforme profitant à tous....Cela ne se passe pas tout à fait comme prévu et dans de nombreux départements la mobilisation contre ce projet prend chaque jour de l'ampleur...

Il faut savoir cependant que concernant ce texte scandaleux, 2 syndicats ont déjà choisi de s'abstenir. Apparemment le fait que "fonctionnaire" rime maintenant avec "emploi précaire" n'a pas l'air de les déranger outre mesure...

Il faut savoir que certaines directions syndicales n'appelleront pas à des actions ou à une grève générale. Seule la base peut décider de son lancement !

Il faut donc réfléchir dès à présent à des actions car demain il sera trop tard. Une fois ce texte passé, vous pourrez vous demander chaque jour, ce qu'il va advenir de vous...

Réfléchissez bien ... ! ! !